

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Votants : 20

**N° 2025 3 4**

**L'an DEUX MILLE VINGT CING le 14 mars à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 7 mars 2025

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.  
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL et SANEGRE.

**A donné pouvoir :**

Mme BRIQUET-BOISSIERE à M. MARETTE  
Mme SALOMÉ à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mrs DEJEAN, DELGENES et FONTA  
Mmes DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

**Secrétaire de séance : Louis DARDIER**

**OBJET : VOLET FINANCIER : Demande de financement – FDAL 2025**  
Sécurisation des espaces publics lors d'accueil de manifestations et équipements de la police municipale

Monsieur le Maire rappelle, que comme chaque année, l'assemblée est invitée à solliciter l'accompagnement du Conseil Départemental de l'Ariège à travers le FDAL.

Ce fonds attribue une participation financière à des investissements d'intérêt communal ou intercommunal en complément des programmes spécifiques : participation à la réalisation, à la réfection ou à l'aménagement de divers équipements communaux, à l'achat de matériels, mobiliers, aux travaux de voirie communale, etc.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'organisation d'évènements sur le territoire de la commune nécessite la mise en place de consignes de vigilance et de mesures de sécurité prévues dans le plan Vigipirate, qui sont adaptées à la sensibilité de la manifestation.

La commune accueille chaque année de nombreux évènements sur l'espaces public, pouvant regrouper plusieurs milliers de personnes.

S'il appartient à l'organisateur de déclarer en préfecture sa manifestation, il appartient au maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de s'assurer des conditions sécuritaires.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la sécurisation des espaces publics et à l'achat d'équipements complémentaires pour la police municipale lors d'accueil de manifestations comme suit :

- installation de potelets fixes, bornes arrêt minutes, bornes automatiques ;
- renforcement de l'équipement de sa police municipale, en l'armant et en améliorant son dispositif de vidéoprotection.

Le coût total des équipements s'élèverait à 44 828.17€ HT.

Monsieur le Maire invite, donc, l'assemblée, à solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL 2025 selon le plan de financement ci-dessous :

<b><u>Montant de l'acquisition H.T. :</u></b>	67 446.88 €
	-----
<b>Coût total :</b>	<b>67 446.88 €</b>

**Recettes sollicitées :**

Conseil Départemental de l'Ariège : F.D.A.L (40 %) :	26 978.75 €
Autofinancement commune (60 %) :	40 468.13 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la sécurisation des espaces publics et à l'achat d'équipements complémentaires pour la police municipale lors d'accueil de manifestations,

➤ et **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège au titre des crédits FDAL 2025 ou sous toutes autres lignes sectorielles selon le plan de financement décrit – ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 18 mars 2025**

Le Maire,  
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,  
Louis DARDIER